RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 25196
Numéro SIREN : 538 422 650
Nom ou dénomination : EUKRATOS SELECTION

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2024 sous le numéro de dépôt 1327

EUKRATOS SELECTION

Société d'investissement à capital variable
538.422.650 RCS Paris
Siège social : 15, rue Marsollier, Paris (2ème)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, à 9 heures, les actionnaires d'**EUKRATOS SELECTION** Société d'Investissement à Capital Variable, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration, par avis inséré dans le « Quotidien Juridique » du 6 avril 2023, ainsi que par lettre ordinaire adressée à tous les titulaires d'actions nominatives inscrits dans le délai statutaire.

Monsieur Robert de METZ préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Aucun actionnaire n'acceptant la fonction, il n'est pas désigné de scrutateur.

Madame Angélique LACHENS est désignée comme Secrétaire.

Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué le 05 04 2023, est absent et excusé.

Le Président de séance constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que, pour 6 383,9223 actions composant le capital social le 18 avril 2023, 1 actionnaire, représentant 15 actions, est présent ou représenté.

Le Président rappelle que cette Assemblée, convoquée le mercredi 5 avril 2023, n'avait pu délibérer valablement, le quorum n'ayant pas été atteint. La présente Assemblée réunie sur deuxième convocation, ne requiert aucun quorum et est, en conséquence, déclarée régulièrement constituée.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

- Examen et approbation du projet de rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire;
- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et proposition d'affectation du résultat à l'intention de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Nomination de trois nouveaux administrateurs ;
- Projets de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Pouvoir pour les formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

1/ un exemplaire du « Quotidien Juridique » du 6 avril 2023 ayant publié l'avis de convocation, ainsi qu'un exemplaire de lettre de convocation adressée aux titulaires d'actions nominatives et celle adressée au Commissaire aux Comptes.

2/ la feuille de présence de l'Assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires.

3/ . le rapport du Conseil d'Administration,
. les rapports du Commissaire aux Comptes,
. le bilan et les comptes de l'exercice,
. le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,

4/ un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que le bilan, le compte de résultat, la composition des actifs à la clôture de l'exercice ainsi que le rapport du Conseil d'Administration , le projet des résolutions et les rapports du Commissaire aux Comptes ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social 15 jours avant la tenue de l'Assemblée et que ces mêmes documents ont été adressés dans le même délai aux actionnaires répondant aux conditions réglementaires requises qui en avaient fait la demande.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes.

NB : le 31 décembre 2022 était un samedi de telle sorte que les valeurs liquidatives des compartiments EUKRATOS SELECTION, les écritures de clôture de l'exercice 2022 et les rapports du commissaire aux compte correspondants ont été établis sur la base de données comptables au vendredi 30 décembre 2022.

RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés.

Elle constate que l'actif net et le nombre de titres étaient par compartiment :

	Actif net au 31 décembre 2022			Actif net au 31 décembre 2021		
	Actions «AC»	**Actions «IC»**	**Actions «MC»**	Actions «AC»	Actions «IC»	Actions «MC»
	En Euros			En Euros		
Eukratos Gérants Libres	**28 765 969,28**	-	-	32 591 130,94	-	-
Eukratos Gérants Actions Européennes	**12 928 226,72**	-	-	16 639 772,04	-	-
Eukratos Gérants Internationales	**11 146 389,04**	-	-	13 524 068,35	-	-

	Nombre de titres au 31 décembre 2022			Nombre de titres au 31 décembre 2021		
	Actions **«AC»**	Actions **«IC»**	Actions **«MC»**	Actions «AC»	Actions «IC»	Actions «MC»
Eukratos Gérants Libres	**2 158,2487**	-	-	2 207,3312	-	-
Eukratos Gérants Actions Européennes	**2 057,0834**	-	-	2 043,2886	-	-
Eukratos Gérants Internationales	**2 151,8642**	-	-	1 974,1791	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 27 des statuts, prend acte des affectations des résultats et des plus-values nettes, s'élevant à :

Compartiment	Affectations des résultats	Affectation des plus ou moins values nettes
Eukratos Gérants Libres	**-195 779,17**	**459 415,84**
Eukratos Gérants Actions Européennes	**-135 616,03**	**60 972,22**
Eukratos Gérants Internationales	**-121 674,11**	**-617,58**

Ces sommes seront intégralement capitalisées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité de nouvel Administrateur Monsieur Emmanuel DOMANGE pour une période de six années. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos en décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité de nouvel Administrateur Monsieur Philippe LEFEBVRE pour une période de six années. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos en décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité de nouvel Administrateur Madame Astrid DE GELOES pour une période de six années. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos en décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Président
Robert de METZ

La Secrétaire
Angélique LACHENS